

## Déclaration d'Unifor à l'occasion de la Journée des droits de la personne

**Le 10 décembre 2017**

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de la personne. Soixante-dix ans plus tard, les valeurs et les principes qui la sous-tendent demeurent non seulement universels, mais absolument cruciaux pour la lutte pour la justice sociale et économique et la dignité humaine. Les droits de la personne donnent un sens à la vérité universelle que tous les êtres humains sont égaux.

Pourtant, la valeur fondamentale de ces droits est encore remise en question partout sur la planète, que ce soit dans des États-nations, des institutions, des villes, des campagnes et des lieux de travail, en temps de guerre comme de paix. La Journée internationale des droits de la personne nous rappelle que l'inégalité, l'intolérance, la discrimination, l'exclusion et la haine nous menacent tous et toutes. Elle nous rappelle notre humanité commune et la nécessité de nous défendre nous-mêmes, mais aussi ceux qui sont le plus dans le besoin. Dès que ces droits sont contestés, il nous incombe d'agir collectivement.

Unifor s'est engagé à affirmer, à promouvoir et à défendre les droits de la personne. Le Fonds de justice sociale d'Unifor œuvre dans ce sens au Canada et à l'étranger. En offrant de l'aide humanitaire en période de crise et en appuyant des organisations qui cherchent à mettre fin à la discrimination, notamment envers les enfants autochtones, Unifor est solidaire avec les défenseurs des droits de la personne.

Comme il reconnaît que le travail interne est aussi important qu'externe, Unifor s'est engagé dans un processus de réflexion sérieux sur sa propre organisation. Il a d'abord tenu une enquête sur l'équité. Il a ensuite nommé un comité consultatif chargé de s'attaquer aux problèmes d'équité révélés par l'enquête. Puisqu'il sait que la diversité est un atout organisationnel, Unifor s'efforce de soutenir le travail accompli par ses comités sur l'équité.

À l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne, Unifor demande à toutes ses sections locales de partager la responsabilité de bâtir un syndicat équitable. Par exemple, elles peuvent mettre en place une stratégie locale pour renforcer leur comité sur les droits de la personne. Elles peuvent encourager la participation des membres des groupes en quête d'équité à titre de dirigeants syndicaux. Elles peuvent créer un forum pour les discussions difficiles. Avant tout, songez aux personnes qui sont les plus susceptibles de se faire brimer ou qui ont le plus besoin du pouvoir qu'un syndicat détient.